

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total	(3) DATE DU CONTRÔLE 01/10/2025	N° DU PROCÈS-VERBAL 25022146																																																													
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Favorable	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																														
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire	Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié																																																														
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire	Défaillance(s) mineure(s) 1.2.1.b.1. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Déséquilibre, AV. 5.2.3.h.1. PNEUMATIQUES : Le système de contrôle de la pression des pneumatiques fonctionne mal ou le pneumatique est manifestement sous-gonflé, C. 5.2.3.i.1. PNEUMATIQUES : La pression des pneumatiques est anormale ou incontrôlable, C.																																																														
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE N° D'AGRÈMENT : S013S485 (9) RAISON SOCIALE : AUTO BILAN ST VICTORET (3) COORDONNÉES : Tel. : 0442889964 8/10 AV de l'Europe 13700 MARIIGNANE																																																															
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR N° D'AGRÈMENT : 013S0018 SIGNATURE : 																																																															
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																															
(2) Immatriculation et pays GP-065-BV (F) Date d'immatriculation 24/05/2023 Date de 1^{ère} mise en circulation 24/05/2023																																																															
Marque RENAULT Désignation commerciale MEGANE E-TECH ELECTRIC																																																															
(1) N° dans la série du type (VIN) VF1RCB00271196536 (5) Catégorie internationale M1 Genre VP																																																															
Type/CNIT M10RENVPE72G411 Énergie EL																																																															
Document(s) présent(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																																																															
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 9287																																																															
MENTIONS LÉGALES - Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.																																																															
	MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																														
	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIÈRE</th> </tr> <tr> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à + 8m/km):</td> <td></td> <td>-3.4m/Km</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td></td> <td>0%</td> <td></td> <td>1%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td></td> <td>969daN</td> <td></td> <td>727daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>302daN</td> <td>379daN</td> <td>285daN</td> <td>291daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%):</td> <td></td> <td>21%</td> <td></td> <td>3%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>302daN</td> <td>379daN</td> <td>285daN</td> <td>291daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité (≥ 58%):</td> <td>72%</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%):</td> <td colspan="4">31%</td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)</td> <td>-1.2%</td> <td>-2.0%</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					AVANT		ARRIÈRE		G	D	G	D	Ripage (-8 à + 8m/km):		-3.4m/Km			Dissymétrie suspension (≤30%):		0%		1%	Forces verticales :		969daN		727daN	Frein de service :					Forces de freinage :	302daN	379daN	285daN	291daN	Déséquilibre (<20%):		21%		3%	Forces de freinage (efficacité) :	302daN	379daN	285daN	291daN	Taux d'efficacité (≥ 58%):	72%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%):	31%				Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-1.2%	-2.0%		
	AVANT		ARRIÈRE																																																												
	G	D	G	D																																																											
Ripage (-8 à + 8m/km):		-3.4m/Km																																																													
Dissymétrie suspension (≤30%):		0%		1%																																																											
Forces verticales :		969daN		727daN																																																											
Frein de service :																																																															
Forces de freinage :	302daN	379daN	285daN	291daN																																																											
Déséquilibre (<20%):		21%		3%																																																											
Forces de freinage (efficacité) :	302daN	379daN	285daN	291daN																																																											
Taux d'efficacité (≥ 58%):	72%																																																														
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%):	31%																																																														
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-1.2%	-2.0%																																																													